

Tous
concernés :
engage-toi !

CVL :
conseil
de vie lycéenne

MDL :
maison
des lycéens

éco-délégué

Construis ton projet :

- > éco-responsable ;
- > solidaire ;
- > culturel ;
- > sportif ;
- > festif.

Exprime-toi :

- > web radio ;
- > journal ;
- > web TV ;
- > radio ;
- > conseil d'administration ;
- > comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ;
- > groupes de travail.

Développe tes compétences :

- > autonomie ;
- > gestion associative ;
- > travail d'équipe ;
- > innovation, création ;
- > coopération ;
- > capacité d'adaptation ;
- > esprit critique.

Lutte contre le harcèlement :

- > formation ambassadeurs ;
- > mise en place d'un réseau ;
- > information et sensibilisation ;
- > actions pour l'égalité, la fraternité.

Partage ton opinion :

- > organisation du temps scolaire ;
- > soutien/aide aux élèves ;
- > échanges linguistiques ;
- > santé, hygiène, sécurité ;
- > activités sportives, culturelles ;
- > vie lycéenne ;
- > développement durable et biodiversité ;
- > règlement intérieur ;
- > parité, égalité filles-garçons.

Poursuis ton engagement :

- > conseil académique de la vie lycéenne ;
- > Conseil national de la vie lycéenne ;
- > Conseil supérieur de l'éducation.

Viens nous voir !

Les lycéens déjà engagés :

- > membres MDL ;
- > élus CVL et/ou CAVL* ;
- > éco-délégués.

Les adultes référents :

- > référent vie lycéenne ;
- > CPE ;
- > personnels membres du CVL ;
- > enseignants.

*CAVL : conseil académique de vie lycéenne

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS ?

- > Le portail de la vie lycéenne : www.education.gouv.fr/vie-lyceenne
- > Le site Éduscol, rubrique « vie des écoles et des établissements/citoyenneté » : eduscol.education.fr
- > Le site de la vie lycéenne de votre académie
- > Twitter : [@VieLyceenne](https://twitter.com/VieLyceenne)
- > Instagram : [@democratie_scolaire](https://www.instagram.com/democratie_scolaire)

Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne ?

Avant
mi-octobre

Dans ma classe

En tant que...
délégué de classe

Quelles missions ?

- > Représenter les élèves
- > Assister aux conseils de classe

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires + 2 suppléants. La parité est encouragée.

En tant que...
éco-délégué de classe

Quelles missions ?

- > Engager son établissement pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ 1 titulaire

Avant
mi-octobre

Au conseil de la vie lycéenne

En tant que...
représentant des lycéens

Le CVL...

- > est présidé par le chef d'établissement
- > comprend 20 membres, incluant 10 représentants des lycéens, dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > Formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 10 titulaires + 10 suppléants* élus par tous les élèves du lycée. La parité est encouragée.

*renouvellement partiel chaque année.

Au conseil académique de la vie lycéenne

Fin
novembre

En tant que...
représentant des lycéens

Le CAVL...

- > est présidé par le recteur d'académie
- > comprend 40 membres, incluant 20 représentants des lycéens, dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > Émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire. Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

Mi-
décembre

Au Conseil national de la vie lycéenne

En tant que...
représentant des lycéens élu au CAVL

Le CNVL...

- > est présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- > comprend 64 membres, parmi lesquels 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

Quelles missions ?

- > Donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
- > Échanger sur les grandes questions de la politique éducative

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires de sexe différent par académie + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

